



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 24 - séance du 23 juin 2016

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) Comptes 2015
b) Rapport de la commission de gestion
7. **Préavis municipal no 03/2016** relatif à l'achat de la parcelle RF 132 de 5'431 m2 en zone artisanale au lieu-dit Pré-de-Cure, propriété de Technique Laser SA
8. **Préavis municipal no 04/2016** relatif au PDR (Plan Directeur Régional)
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Il souligne en préambule qu'il s'agit là de la dernière séance du Conseil communal de la législature 2011-2016. Sans attendre, il passe la parole à la secrétaire pour le point :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Bezençon Bernard, Laforge Marine, Marguerat Doris et Meylan Bezençon Estelle se sont excusés. Mesdames et Messieurs Beerens Yves, Cusanelli Giuseppe, Gulizia Rosina sont absents. Membres présents : 24.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président constate qu'aucune motion ni postulat n'a été déposé à son bureau et demande l'approbation de l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé à chacun. Il n'y a pas de modification demandée, l'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 27 avril 2016 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Mme Maillard demande de faire une modification du point 11) Divers : les fossés se sont creusés en raison du passage de grosses machines, ils se sont remplis d'eau, rendant ainsi l'endroit dangereux pour les enfants (sécurité). Le Président prend bonne note de sa remarque. Le procès-verbal avec l'ajout est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Le Président relate les activités du bureau depuis la dernière séance du Conseil communal :

- 5 juin 2016 : votations fédérales avec 5 sujets au menu.
- Le 14 juin dernier : Assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2016-2021 par Monsieur le Préfet Pascal Dessauges. Les différents postes des commissions permanentes ont tous été repourvus.
- Courrier : le Président a reçu trois rappels de la part de M. Philippe Cachin, il va lui adresser une réponse la semaine prochaine.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- Son mandat prenant fin le 30 juin prochain, M. Jean-Luc Bezençon regrette de n'avoir pu mener à terme un projet d'échange de terrain en zone agricole – pressenti par l'Exécutif pour y projeter éventuellement des places de parc, proches des bâtiments scolaires. Le projet d'échange sera présenté au Conseil communal dès que le dossier sera prêt.

M. Bernard Favre :

- Revient sur le point des divers de la dernière séance de Mme Maillard concernant la remise en état du terrain près du chalet des chômeurs : malheureusement la météo de ce printemps n'a pas été favorable et en raison des fréquentes chutes de pluie la remise en état n'est pas encore faite.

Les communications municipales n'amenant pas d'autre commentaire, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) Comptes 2015 b) Rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller a reçu le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2015, ainsi que les comptes. Le Président salue la présence de la boursière, présente ce soir pour répondre aux éventuelles questions. M. le Syndic prie les conseillers de remplacer les pages 11 et 12 du rapport par le feuillet préalablement distribué. En effet, le tableau « montant des emprunts » contient des erreurs.

Le Président propose de passer la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du rapport de la commission de gestion. Celle-ci fait quelques commentaires dans son rapport sur les comptes, dont quelques points notamment :

- Les comptes de la grande salle n'ont pas été contrôlés. La commission de gestion se réunira à l'automne 2016 pour effectuer ce contrôle.
- Concernant la création de deux appartements dans l'ancien collège d'Eclagnens, la COGES reste très critique de la manière dont ce dossier a été géré par la Municipalité. Elle souhaite qu'à l'avenir on procède systématiquement à des appels d'offres pour les mandats d'architectes et d'ingénieurs.
- La COGES souhaite rencontrer la fiduciaire FRI avant le début des opérations de bouclage des comptes 2016 afin d'obtenir certaines précisions concernant le rapport de révision 2015, en particulier pour les fonds de réserve et la gestion de la caisse de l'agence postale.
- La COGES, constatant que le résultat de l'exercice 2015 boucle avec un bénéfice de Fr. 27'052.92 considère qu'il ne reflète pas la situation financière de la commune. Il y a lieu de prendre en compte les amortissements supplémentaires d'un montant de Fr. 227'713.58 et d'une provision pour perte sur débiteurs de Fr. 200'000.00.
- La commission constate néanmoins une certaine stabilité concernant les dépenses relatives à la police et celles concernant les dépenses sociales.
- Concernant le service des eaux, la COGES suggère de revoir les tarifs appliqués à l'eau potable et aux eaux usées.
- En finalité, la COGES demande d'harmoniser d'une manière générale les règlements (police des constructions, évacuation et épuration des eaux, etc.), d'analyser le contrat DESA, de renouveler un emprunt bancaire qui arrive à échéance en automne 2017 (Fr. 1'560'000.00). La commission se penchera dans le courant de cette année sur la problématique de l'augmentation de charge et de l'agence postale par rapport au personnel administratif.

En conclusion, la commission de gestion prie les membres du Conseil communal d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2015 tels que présentés par la Municipalité.

Le Président remercie la commission pour son rapport détaillé et ouvre la discussion. Il propose de passer pour cela le document municipal en revue. Il est relevé que les chiffres du tableau distribué ne sont pas exacts non plus. Après analyse, il y a lieu de prendre en considération la première colonne de chiffres de la feuille volante et la deuxième colonne de chiffres du rapport municipal. Chacun a pris bonne note. Il n'y a pas d'autres remarques. Le Président propose de passer au vote les comptes 2015. Ceux-ci sont approuvés unanimement. Il remercie la Boursière pour son travail, ainsi que la Municipalité pour la qualité de son rapport.

7. **Préavis municipal no 03/2016** relatif à l'achat de la parcelle RF 132 de 5'431 m² en zone artisanale au lieu-dit Pré-de-Cure, propriété de Technique Laser SA

Chaque conseiller a reçu le préavis avec la convocation.

La Direction de l'entreprise Technique Laser a décidé, pour faire face aux défis du marché, de construire une nouvelle halle (qui remplacerait l'ancien bâtiment mal adapté et devenu vétuste).

Cette nouvelle construction serait directement reliée aux deux bâtiments érigés sur les parcelles communales. L'objectif est donc de réunir les lots en une seule parcelle, offrant alors deux options : soit l'entreprise Technique Laser SA vend à la Commune sa parcelle no 132, soit la Commune vend à l'entreprise les deux fonds (247 et 254) sur lesquels sont construites les halles les plus récentes.

L'option retenue par la Municipalité est d'accepter la réunion de la parcelle no 154 et no 132 pour ne faire qu'un seul lot et procéder ensuite à l'achat de cette parcelle. Le prix du m² de Fr. 120.00 ne semble pas surfait (pour 5'431 m², soit Fr. 651'720.00 au total). La commune augmenterait ainsi son patrimoine en surfaces affectées et aurait ainsi la maîtrise du choix des entreprises qui pourraient venir s'implanter dans cette zone artisanale. Actuellement, nous encaissons une location annuelle des terrains en DDP de Fr. 5.10 le m², ce qui représente un rendement intéressant. En ce qui concerne le financement de l'achat de cette parcelle, le montant de Fr. 650'000.00 sera emprunté auprès d'un établissement bancaire. Le solde de Fr. 1'720.00 ainsi que les frais liés à la transaction (notaire, géomètre, etc.) seront à la charge de la commune. Notons que le projet de rachat de dite parcelle est soutenu par la Région Gros-de-Vaud. Une demande d'une éventuelle subvention (remboursable sans intérêt, voire même aide à fonds perdu) a été déposée auprès du Département de l'économie, dans le cadre de la Loi sur l'Aide au Développement Economique (LADE). A ce jour, la Municipalité n'a pas encore reçu de décision.

Le Président, avant de passer la parole au rapporteur de la commission ad'hoc, demande s'il y a des questions concernant le préavis, ce qui n'est pas le cas. Mme Dominique Martin Fahrni lit le rapport de dite commission, composée de Mme Estelle Meylan Bezençon et de M. Rémy Bolomey.

La commission va dans le même sens que le préavis municipal. Elle relève que le taux de l'emprunt serait bloqué sur 10 ans et l'entreprise serait exonérée pendant le même temps du prix de location, en payant toutefois en contrepartie les charges de la dette. En résumé, la commission ad'hoc encourage les membres du Conseil à accepter le préavis tel que présenté et de voter ses conclusions, soit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour procéder à l'achat de la parcelle no 132 de Goumoens-la-Ville, propriété de Technique Laser SA
- D'autoriser la Municipalité de contracter auprès d'un établissement bancaire un emprunt d'un montant de Fr. 650'000.00
- D'autoriser la Municipalité de payer la somme de Fr. 1'720.00, ainsi que les frais liés à l'achat par le biais des liquidités courantes
- D'amortir le montant de Fr. 650'000.00 sur une période de 30 ans, soit Fr. 22'000.00 par année.

Le Président remercie la commission ad'hoc et passe la parole à M. Alexandre Vincent pour la lecture du rapport de la commission des finances. Dite commission, représentée par le rapporteur et M. Jean-Daniel Moix, s'est plus particulièrement penchée sur la demande d'exonération demandée par l'entreprise Technique Laser SA. La COFIN a donc établi un tableau tenant compte de cette exonération sur 10 ans ainsi que des intérêts hypothécaires de 4% dès la 11^{ème} année. Fort de cette analyse et du constat positif au niveau financier, la COFIN abonde également dans le sens du préavis municipal.

Constatant que les deux rapports des commissions vont dans le sens du préavis et qu'aucune

question n'est demandée, le Président propose de passer au vote. Le préavis no 07/2016 est accepté à l'unanimité.

M. Fritz Aeschbach remercie les membres du Conseil pour avoir accepté le projet, très important pour le développement de son entreprise !

8. **Préavis municipal no 04/2016** relatif au PDR (Plan Directeur Régional) du Gros-de-Vaud

Le préavis municipal relatif au PDR était également joint à la convocation du jour. Le Président rappelle que le Plan Directeur Régional original est un document de 180 pages, à disposition sur le site internet.

Selon la Municipalité, si le PDR répond à l'obligation du Plan Directeur cantonal d'établir des planifications régionales, la LATC ne rend actuellement pas le PDR obligatoire. Par contre la modification en cours de cette loi pourrait prévoir l'obligation de réaliser un PDR avec un contenu plus détaillé, générant des contraintes et des coûts supplémentaires.

Le PDR est donc un document de consensus avec ses avantages et ses inconvénients, mais il est nécessaire de se rappeler que sans le PDR, les contraintes légales s'appliqueront (habitant, aménagement du territoire,...) alors que les avantages seront difficiles à concrétiser (pot commun SDA, nouvelles zones d'activités). Le préavis municipal conclut en proposant au Conseil d'accepter le PDR du Gros-de-Vaud.

Le Président donne la parole à Mme Sylviane Bezençon, rapporteur de la commission ad'hoc, composée de MM. Pierre Turin et André Strautmann. Dite commission a étudié les impacts positifs (ligne de bus régionale, création d'un gymnase à Echallens qui sera un pôle de développement attractif, etc.) et négatifs (cité dortoir pour notre commune notamment) d'une décision favorable et ceux d'une décision défavorable pour notre Commune (avantages : plus de liberté ? inconvénients : avenir des communes hors des axes de développement incertain, manque de solidarité vis-à-vis des communes qui nous rendent service). En conclusion, la commission ad'hoc propose au Conseil communal d'accepter le PDR, étant donné que c'est, selon elle, l'alternative la plus avantageuse pour notre commune.

Le Président remercie la commission pour son rapport complet et bien rédigé. Il ouvre la discussion sur le sujet :

M. Rémy Bezençon relève que la commune de Penthaz a refusé récemment le PDR. Qu'en est-il des autres communes ? le Syndic répond qu'en effet cette commune l'a refusé, qu'à Daillens la Municipalité n'a pas présenté ce sujet à son Conseil et qu'à Penthalaz la décision est reportée ultérieurement. Il résume ensuite les avantages pour nous d'adhérer à ce PDR. Même les communes qui ne sont pas un « centre » auront un mot à dire. L'important est de faire comprendre au canton que nous sommes une région forte, qui se développe et qui n'est pas seulement réduite à être une cité dortoir !

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote. Le préavis municipal no 08/2016 est accepté à l'unanimité, sauf une abstention.

9. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

10. Divers

- M. Philippe Jamain donne quelques informations en rapport avec le PDR et les remarques de la COGES sur l'harmonisation de la police des constructions : le SDT (Service du Développement Territorial) impose de faire ce travail de révision. Toute personne qui maintenant veut construire se verra refuser le permis par le SDT tant que le nouveau RPGA n'est pas adopté ! Il s'agit donc de demander à un urbaniste de faire le travail afin d'intégrer les nouvelles règles de construction. Une demande de permis a déjà subi l'opposition du Service cantonal. Afin d'aller de l'avant, la Municipalité a discuté avec le SDT. L'opposition devrait pouvoir être levée sans aller jusqu'au recours.
- Le Président demande à toutes les commissions – en cette fin de législature – de bien vouloir lui faire parvenir leurs décomptes d'heures.
- Le Syndic prend la parole et relate sa carrière par quelques anecdotes et souvenirs. Il a siégé pendant près de 1500 lundis soirs... Cette rétrospective émouvante rappelle la longue et riche carrière qui s'achève ce soir, pleine de souvenirs aussi bien pour le Syndic sortant que pour les personnes qui l'ont secondé tout au long de ces années.

Le Président remercie le Syndic pour son discours et passe la parole à la Vice-syndic, Mme Annie Marguerat, qui fait l'éloge de son pair, entré à la Municipalité le 01.01.1982, Syndic depuis le 01.01.1994 ! Ce retour en arrière, plein d'émotion, fait prendre conscience à chacun que le départ est proche.

Vient ensuite le tour de la Secrétaire municipale qui veut ici souligner la longévité de la collaboration. Elle salue les 26 ans de travail avec en prime toujours de la bonne humeur. Une page importante se tourne pour elle également. Mme Minini remet ensuite un bouquet de fleurs à l'épouse du Syndic sortant, Evelyne, qui a patiemment prêté son mari à la Commune. Ce moment d'émotion est enrichi par le power point que la Boursière a préparé. Les photos défilent, des plus anciennes au plus récentes, le Syndic apprécie et remercie.

M. Philippe Jamain, futur Syndic, prend la parole également et remercie son prédécesseur.

Enfin, le Président adresse ses vifs remerciements et sa reconnaissance, au nom des membres du Législatif pour toutes ces années au service de la collectivité ! Il lui remet un cadeau représentant notre célèbre tour d'eau !

Il offre ensuite un magnifique bouquet à Mme Françoise Bolomey qui fête ce jour même son 70^{ème} anniversaire.

Le Président invite chacun à prolonger la soirée autour du verre de l'amitié. Il remercie les membres du Conseil qui terminent leur mandat aujourd'hui.

- Le Syndic reprend la parole pour adresser ses remerciements aux Conseillers et se réjouit de partager un moment de convivialité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 22h00.

Le Président:

La Secrétaire: